

Bassin versant Val Dhuy Loiret

Filières sous le signe de qualité

Le Val Dhuy Loiret est un territoire de 330 km² à enjeux sur la préservation de la ressource en eau de par ses objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du Loiret et du Dhuy et de maintien du bon état des eaux prélevées par les captages pour l'alimentation en eau potable du Val d'Orléans. Pour plus d'informations sur les enjeux de préservation de l'eau, retrouver les 1^{ères} newsletters sur le lien suivant : <https://sage-val-dhuy-loiret.fr/?p=2129>

Afin de préserver la ressource en eau, les filières à bas niveau d'intrants sont favorisées sur le territoire. Il s'agit de filières et de productions reconnues pour limiter les impacts environnementaux. **Cette newsletter présente les différentes filières de qualité promues.**

AB : Agriculture Biologique



Le label Agriculture Biologique a été créé en France en 1985. Son principal critère est l'exclusion de l'utilisation de produits chimiques de synthèse dans la conduite d'une parcelle. Il intègre également l'absence de l'usage de produits OGM ou l'interdiction de la conduite en élevage hors sol par exemple.

Le label français a été harmonisé au niveau européen en 2010.

Sans produit chimique, **la conduite en AB limite les impacts de ses activités au niveau de l'environnement**, notamment sur le territoire du Val Dhuy Loiret en préservant la qualité de l'eau vis-à-vis des molécules détectées (cf. 1^{ère} newsletter).

Pour gérer une exploitation en AB sans l'usage de produits phytosanitaires chimiques ou d'engrais de synthèse des leviers doivent être développés.

Un des principaux leviers est la réussite des **rotations**. En effet, les rotations sont allongées et diversifiées en AB afin de gérer l'enherbement des parcelles, jouer sur les besoins nutritionnels complémentaires des cultures et casser les cycles des maladies et ravageurs. La diversification des types de systèmes racinaires **améliore la structure du sol**. Les taux supérieurs de matière organique favorisent la réserve utile des sols et limitent les besoins en irrigation dans les premières phases de sécheresse.

Pour les besoins nutritionnels des cultures, des **légumineuses** (luzerne, pois, féverole, lentille, etc.) sont généralement introduites dans les rotations. Ces cultures captent l'azote dans l'air : elles n'ont pas besoin d'apport azoté et peuvent en restituer aux cultures suivantes. Par exemple, en mettant en place une luzerne avant une céréale (blé) elle lui fournira une grande partie l'azote dont la céréale a besoin.

La **gestion de l'enherbement** est un des principaux enjeux de la conduite en AB. Pour gérer les adventices (mauvaises herbes), des **cultures pluriannuelles** peuvent être introduites pour les concurrencer et épuiser le stock semencier. **L'alternance de cultures de printemps et d'hiver** ainsi que celle des familles botaniques permettent de casser les cycles de végétation et éviter la prolifération de quelques espèces qui pourraient alors concurrencer la culture.

Dans une approche curative, le **désherbage mécanique** est utilisé pour gérer l'enherbement en AB. Un travail du sol plus affiné avant le semis et l'utilisation de faux semis permettent de détruire le stock semencier (cf. newsletter n°2).

Concernant les maladies et les ravageurs des cultures, leur gestion passe principalement par la prévention, les méthodes curatives étant souvent limitées et peu efficaces. En plus de la réflexion sur la rotation, le choix des **variétés résistantes** ou de mélanges de variétés ainsi que d'association d'espèces sont des méthodes qui ont fait leurs preuves. Cette approche systémique de l'AB continue au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité domestique et sauvage.

La conduite en AB est ainsi généralement plus coûteuse qu'en conventionnel avec des charges parfois plus importantes (emploi de main d'œuvre, lutte biologique, semences en AB) mais également par des rendements plus faibles qu'en conventionnel.

Depuis plusieurs années la conduite en **agriculture biologique s'est fortement développée** dans le Loiret comme en France. En 2021, elle représente 10,3 % de la surface agricole (SAU) en France (contre 5,7 % en 2016). Sur le Val Dhuy Loiret, les surfaces en AB représentent 6 % de la SAU, le Loiret étant un des départements avec les plus faibles surfaces en AB avec 3,6 %.

Le contexte commercial est moins favorable ces dernières années avec une diminution de la croissance de conversion en AB et une baisse des consommations depuis la crise sanitaire (- 3% en 2021). Cependant, son développement dans les territoires à enjeu eau comme le Val Dhuy Loiret est **un des axes privilégiés pour préserver la qualité de l'eau**. Des actions sont proposées afin de favoriser l'émergence de ces pratiques par des tours de plaine, des journées techniques, etc.

HVE : Certification à Hautes Valeurs Environnementales



Créée en 2012, la certification environnementale des exploitations vise à reconnaître les exploitations engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Cette certification est à trois niveaux, dont le 3^e est appelé **HVE : Haute Valeur Environnementale**. La certification passe par la validation de 4 indicateurs :

- Biodiversité
- Stratégie phytosanitaire
- Gestion de la fertilisation
- Gestion de l'irrigation

Pour chaque thématique, l'entreprise agricole doit mettre en œuvre différentes actions afin d'atteindre un total de 10 points par indicateur. Plusieurs actions sont ainsi favorisées par cette certification. En 2022, 70 exploitations certifiées en HVE3 sont recensées sur le département.

Concernant la biodiversité, il peut s'agir de développer des infrastructures agroécologiques (haies, jachères, boisement, etc.), d'éviter les remembrements de parcelle pour maintenir des petites tailles de parcelles ou de **diversifier l'assolement**.

Pour la stratégie phytosanitaire, sont favorisés : le développement de surfaces non traitées chimiquement, la **diminution de la fréquence de traitement en pesticides**, l'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique (lutte biologique, etc.).

L'indicateur sur la fertilisation repose sur le développement de l'utilisation d'azote organique, la bonne gestion de l'azote par un bilan azoté à l'équilibre (apport azoté correspondant au besoin de la culture selon le rendement obtenu) ou encore **l'introduction de légumineuses**.

Enfin sur l'irrigation, l'attribution des points se fait en fonction de l'utilisation de **matériel optimisant les apports d'eau** ou la mise en œuvre de pratiques agronomiques pour économiser l'eau par exemple.

Les filières de production présentées ci-dessus répondent à la Loi EGALim visant à introduire **50 % de produits issus de filières de qualité** (HVE3, AB ainsi que les produits sous label : IGP, Label Rouge, AOC, etc.) **dont 20 % en Agriculture Biologique** au sein de l'ensemble de la restauration collective (y compris privée) d'ici 2024.

Plante Bleue : Certification horticole

Pour les produits non alimentaires, comme en horticulture, d'autres labels de préservation de l'environnement sont reconnus. Les entreprises pépiniéristes et d'horticulture sont bien représentées sur le territoire du Val d'Orléans (autour de Saint-Cyr-en-Val notamment), ainsi, les actions consistent également à promouvoir les démarches écoresponsables sur ces productions.



Le **label Plante Bleue** a été créé en 2011 et témoigne d'un engagement en une **démarche sociale et environnementale**. Depuis 2016, il intègre les indicateurs de la certification environnementale au niveau 3 (HVE).

Par ce label, les entreprises s'engagent à :

- optimiser l'irrigation,
- limiter l'utilisation d'engrais,
- réduire les traitements chimiques,
- trier et recycler les déchets,
- économiser l'énergie,
- respecter la faune et la flore locale.

Le label intègre également un volet sur des règles sociales et sociétales (conditions de travail, formation sécurité/santé, etc).

La labélisation en Plante Bleue favorise les actions suivantes : **l'utilisation de moyen de lutte biologique pour gérer les ravageurs**, le recyclage et le traitement des eaux d'irrigation afin de la réutiliser pour l'arrosage, la **récupération des eaux de pluie**, l'utilisation de matériel optimisant les apports de fertilisant (solutions localisées via le circuit d'irrigation par exemple), etc.

Concernant le volet énergétique, les entreprises sont encouragées à développer l'installation d'équipement d'économie d'énergie (écrans thermiques), à améliorer les coefficients de valorisation de la chaleur (**stockage de l'eau chaude**) ou encore à utiliser des énergies renouvelables.

Les actions proposées sur le territoire du Val Dhuy Loiret visent à **promouvoir ces certifications et les actions à mettre en place pour les atteindre**. Pour cela des journées techniques ou des échanges individuels sont proposées pour connaître et maîtriser les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. **La mobilisation des acteurs du territoire** est également un axe de travail majeur afin de faciliter l'émergence de ces pratiques et des filières à bas niveau d'intrants de manière durable. Ces actions seront détaillées dans la prochaine newsletter.